

PROJET D'INTERNAT

Ce service est une réponse apportée aux familles dont les enfants sont éloignés géographiquement de leur domicile. Ne disposant pas d'un internat propre, le lycée Saint-Michel travaille en étroite collaboration avec le CFA du Bâtiment (Avenue du port du Roy à Blanquefort). Ainsi un partenariat tripartite se dessine entre :

- les élèves et leur famille,
- la communauté éducative du Lycée Saint-Michel (à savoir équipe de direction, corps enseignant, vie scolaire)
- et l'équipe éducative du CFA du Bâtiment de Blanquefort chargée d'accueillir les élèves internes.

L'enjeu de ce projet est de donner une autre image de l'internat, plus valorisante en mettant en avant des dimensions pédagogiques et éducatives. En effet, nous envisageons l'internat comme un véritable outil, complémentaire du temps scolaire au sens où il est un lieu propice à la poursuite des apprentissages tels que le vivre-ensemble, et l'accession progressive à l'indépendance. En bref, ce projet d'internat est construit pour faire de ce mode de scolarité une véritable école de la vie où se rencontrent rigueur et travail, éveil et découvertes, autonomie et responsabilité individuelle et collective.

Ce projet est donc en lien direct avec le projet d'établissement et le projet de vie scolaire, dans un véritable souci de cohérence.

Notre projet

« Aider les **jeunes** à grandir,
à devenir des **adultes libres,**
responsables et **solidaires,**
sensibilisés aux **exigences**
de la vie professionnelle,
capables d'adaptation et de
créativité! »

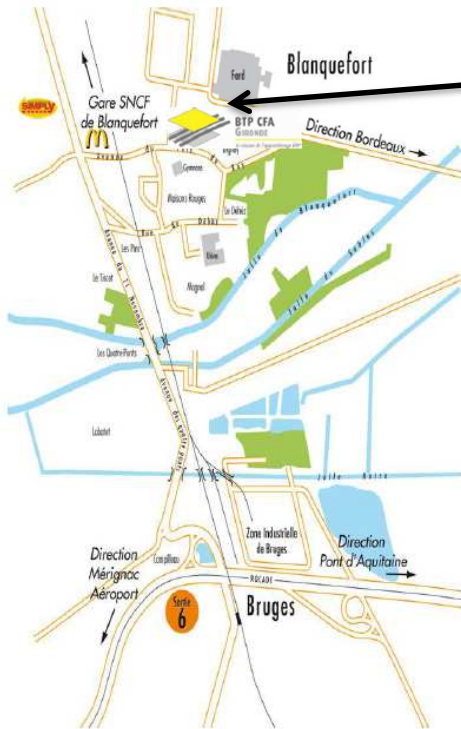
I) A CHAQUE LIEU DES PERSONNES RESSOURCES :

Equipe de Direction	Lycée Saint-Michel	M. Bertarnd PERROY (Directeur)
	CFA du Bâtiment	M. David LABARBE (Directeur)
Equipe Vie Scolaire	Lycée Saint-Michel	Mme Krystel VILATTE (CPE) Mme Géraldine VIRLOUVET (Educatrice)
	CFA du Bâtiment	M. Robert HOURTICOT (Responsable de la vie scolaire / Service animation) Mme Sabrina MORENO (Educatrice)

Pour se rendre à l'internat du CFA du Bâtiment en voiture depuis le lycée Saint-Michel:

Adresse : CFA du Bâtiment – Avenue du Port du Roy – 33 290 BLANQUEFORT

- En sortant du lycée, tourner à gauche. Vous arrivez à un premier rond-point. Toujours tout droit (= 2^{ème} sortie / direction Pauillac).
- Vous arrivez à un deuxième rond-point (avec de pots de fleurs géants). Prendre la première sortie.
- Toujours tout droit jusqu'à un autre rond-point (Lidl se trouve en face de vous). Prendre la 1^{ère} sortie.
- Toujours tout droit. Vous passez devant Simply Market (sur votre droite).
- Vous arrivez à un feu tricolore. Tourner à gauche. Mac Do est à gauche à l'angle du carrefour.
- Toujours tout droit jusqu'au CFA qui se trouvera sur votre gauche.



Pour se rendre à l'internat du CFA du Bâtiment en bus depuis le lycée Saint-Michel :

Pour ce faire, les élèves doivent disposer d'une carte de transport vendue par la compagnie TBM (<https://www.infotbm.com/>)

SUR LE TEMPS DES TRANSPORTS ENTRE LES DEUX ETABLISSEMENTS, LES ELEVES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX.

II) LES OBJECTIFS FIXES PAR LES EQUIPES DE DIRECTION IMPLIQUEES DANS CE DISPOSITIF :

Ils sont au nombre de trois :

- Tout d'abord, **favoriser la réussite scolaire et individuelle** de tous les élèves internes en les amenant progressivement à la responsabilisation et l'autonomie face au travail scolaire et aux apprentissages tels que le vivre-ensemble nécessaires à tout futur citoyen.
- Ensuite, **favoriser la communication** entre les différents acteurs cités en introduction (entretiens réguliers entre les responsables de la vie scolaire, travail en étroite collaboration entre les enseignants du lycée Saint-Michel et une éducatrice scolaire en charge des élèves internes, liaison régulière entre la famille et Mme Vilatte).
- Enfin, **pérenniser ce partenariat inter-établissements** blanquefortais. De ce fait, les élèves internes du Lycée Saint-Michel ont **des devoirs** (respecter le personnel, respecter les locaux, ranger leur chambre) s'ils veulent continuer à bénéficier d'**un droit** d'accueil et d'hébergement.

III) LES MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Ils s'orientent autour de trois axes :

- Actions pédagogiques,
- Actions éducatives,
- Actions de communication.

Actions pédagogiques visant à renforcer un accompagnement personnalisé.	Tous les élèves internes doivent participer à des études surveillées et dirigées (créneaux communiqués en début d'année) en fonction de leur emploi du temps. Ils sont encadrés par un éducateur ou une éducatrice scolaire. Pendant ce temps de travail, ils effectuent leurs travaux personnels et apprennent leurs leçons. Ces temps d'étude peuvent se dérouler en salle de permanence ou au CDI. Dans ce cas, ils ont accès au réseau informatique et peuvent consulter l'intranet de Saint-Michel ou réaliser des travaux sur support informatique. Les professeurs des élèves internes sont invités à laisser un travail bien précis à faire, de façon à ce qu'une pédagogie différenciée se mette en place.
Actions éducatives visant à acquérir des valeurs humaines individuelles et collectives	Les élèves du Lycée Saint-Michel peuvent (s'ils le souhaitent) participer aux activités péri-éducatives, et à des sorties culturelles ou sportives mises en place par les éducateurs du CFA. Néanmoins, il leur est demandé de respecter le règlement intérieur de l'internat (cf. V) par souci de citoyenneté et de solidarité.
Actions de communication visant à renforcer les liens inter- établissements	Nous encourageons nos élèves internes à promouvoir leur formation auprès des apprentis internes du CFA en les invitant à une soirée au restaurant d'application ou en proposant des viennoiseries pour un petit déjeuner.

IV) LES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION :

Tout d'abord, les parents peuvent accéder en temps réel, via l'intranet Saint-Michel à toute l'actualité du lycée, mais également au cahier de textes de classe de leur enfant (avec les devoirs et les progressions pédagogiques), aux résultats scolaires (relevé de notes saisies par les enseignants), aux absences, aux retenues, et à l'emploi du temps de leur enfant incluant les modifications ponctuelles éventuelles. En outre, il sera envoyé aux parents de l'élève interne un « compte-rendu trimestriel d'internat ».

Ensuite, chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé fait par un enseignant référent. Ce dernier est en liaison directe avec le professeur principal de la classe. Ce professeur principal communique, si besoin, avec la famille. La CPE et/ou l'équipe de direction initient, également, des rencontres avec les familles pour toute situation nécessitant un partenariat avec les familles.

Enfin, deux rencontres sont organisées par année scolaire : une en début d'année pour présenter la dynamique scolaire de l'année à venir, et une courant du deuxième trimestre pour une entrevue parents/professeurs.

V) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT DU CFA DU BÂTIMENT :

❖ Préambule

Pour bénéficier de la prestation d'hébergement, la personne devra :

- Remettre dès la rentrée un chèque-caution d'un montant de 80 € à l'ordre du BTP CFA Gironde qui ne sera pas encaissé et qui sera rendu en fin d'année sauf si une part de responsabilité obligeait la personne à un dédommagement en cas de dégradation des locaux et équipements. Ou si un changement de qualité intervenait en cours d'année, auquel cas ce chèque-caution serait encaissé à titre d'indemnité compensatoire pour réservation de place.
- Prendre les repas au CFA (matin et soir).
- **BTP CFA Gironde fournit à chaque apprenti, une paire de draps, une couette, un oreiller et une taie.**

Article 1 :

Les résidents acceptent les chambres qui leur sont attribuées. L'éventualité de toute modification d'affectation, en cas de nécessité pourra intervenir sur l'initiative des Animateurs et sera soumise à leur appréciation.

Article 2 :

Les élèves ne peuvent accueillir dans leur chambre un résident occupant une autre chambre ou une personne extérieure.

De la même façon, ils ne peuvent séjourner dans une autre chambre que la leur. Toute entorse à ce point sera suivie de sanctions lourdes (mise à pied temporaire ou définitive).

Article 3 :

Les occupants de chaque chambre seront tenus de remplir avec application une fiche d'état des lieux qu'ils remettront impérativement en début d'année aux responsables.

Article 4 :

Chaque occupant devra prendre connaissance des consignes d'évacuation d'urgence des locaux.

Il est interdit d'utiliser ou de stationner près des issues de secours sauf en cas d'alerte.

Par sécurité, il est interdit de fermer les chambres à clef de l'intérieur.

Il sera nommé un responsable de chambre chaque semaine (responsabilité tournante).

Article 5 :

Aucune nuisance sonore n'est autorisée dans les chambres, seuls sont tolérés les baladeurs ou MP3 sans haut-parleurs additionnels. Les téléphones portables seront éteints au moment de l'extinction des feux.

Aucune denrée périssable (nourriture, boissons...) ne devra être introduite dans les chambres.

Les chambres doivent être maintenues dans un état de propreté et d'ordre constants. Elles doivent être rangées tous les matins (lits faits, vêtements rangés, salle de douche propre).

Article 6 :

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.

Dans un souci de bien être de vos compagnons de chambre et d'internat, nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire.

Article 7 :

L'accès aux chambres est strictement réservé au repos et au sommeil ; il n'est pas autorisé de s'y rassembler pour jouer aux cartes ou à d'autres jeux de société.

L'accès aux chambres sera formellement interdit en journée, les élèves devront prévoir systématiquement de prendre avec eux le matériel nécessaire au bon déroulement de leur scolarité.

Article 8 :

L'heure de montée dans les chambres est fixée à 20h30.

Selon le programme d'activités, l'équipe d'animation peut décider de modifier cet horaire.

Article 9 :

Les résidents ont la possibilité de travailler le soir après les cours dans les locaux réservés à cet effet et en respectant l'heure limite fixée par les Responsables de l'Animation.

Article 10 :

Les résidents majeurs peuvent être autorisés à sortir jusqu'à 22h00, à condition d'en faire la demande écrite à Monsieur Robert HOURTICOT – Adjoint chargé de la Vie Socio-Educative.

Cette autorisation ne sera délivrée qu'à titre exceptionnel et de manière individuelle.

Le résident autorisé à sortir s'engage :

- à quitter l'établissement seul,
- à regagner sa chambre avec l'ensemble des résidents au moment de la montée générale (au plus tard à 22h00 : heure de fermeture du BTP CFA Gironde),
- à respecter la plus grande discrétion de sorte à éviter toute nuisance vis-à-vis des autres résidents,
- à ne pas s'adonner à la consommation de boissons alcoolisées ni à l'absorption de produits illicites.

Article 11 :

Les élèves mineurs ne sont en aucun cas autorisés à quitter l'établissement après l'appel de 18h30.

L'élève majeur ne doit pas prendre en charge dans sa voiture un jeune mineur demi-pensionnaire ou interne pour sortir de la structure.

En ce qui concerne les mineurs, des sorties libres sont programmées chaque semaine par le Service Animation entre 16h30 et 18h30 : une autorisation parentale annuelle est dans ce cas exigée.

Aucune sortie n'est autorisée le lundi soir ou chaque premier soir de semaine.

Les membres de l'équipe d'Animation ont toute compétence pour intervenir en cas d'abus flagrant de sorties tardives ou répétitives.

Horaires :

Du petit-déjeuner : servi entre 7h25 et 7h45

Du dîner : servi entre 19h et 19h30

Du coucher : 22h00 le lundi soir et chaque premier jour de stage – 22h30 les autres jours.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces règles de vie exposera le ou les auteurs à l'application du processus d'exclusion de l'internat.

Téléphone Internat : 05.56.35.68.98